

Compte rendu de la réunion d'information du jeudi 30 octobre 2014

18 H SALLE POLYVALENTE VARAGE

Une trentaine de personnes se sont retrouvées ce jeudi 30 octobre à 18h à l'initiative de l'**ADSM (Agissons et Défendons Saint Mitre)** dans la Salle Polyvalente de Varage (Saint Mitre Les Remparts) afin de découvrir les projets d'implantation de logements sociaux ainsi que la désignation de certains terrains dits « à enjeux » dans notre commune.

Ont été présentées les différentes actions déjà menées par l'Association, ou à venir :

A la demande de Mme ALIPHAT, Maire de Saint Mitre, une rencontre a eu lieu le 3 juillet avec elle, afin de lui exposer les raisons de la création et l'utilité de l'ADSM. C'était la première occasion de lui faire part des préoccupations locales. Elle a donné son accord pour que l'ADSM participe à l'une des commissions consultatives sur l'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme). Ce sera la commission « Environnement et Patrimoine » dans laquelle siègera Mme Fauchard.

Le 6 septembre 2014, l'ADSM, maintenant répertoriée dans le listing des associations saint mitréennes, a participé à la Journée des Associations et s'est fait connaître de la population.

Le 4 novembre prochain, un nouveau rendez-vous a été pris avec Mme Le Maire, afin de l'interpeller sur les questions précises, posées lors de la soirée du 30 octobre et d'obtenir des réponses claires et écrites !

Mais c'est surtout le **diaporama**, dévoilant une après l'autre les « zones à enjeux », qui a éveillé la grande curiosité, voire la stupéfaction des riverains ! Il ne s'agit pas seulement du Quartier des « Belles aux Bois » avec le Chemin des Calieux et le Bd Allende, mais au total 8 zones dispersées dans la commune. Les plans, croquis et informations émanent pour la plupart du cadastre et sont à des stades divers, en cours de réalisation. C'est le cas par exemple de la Rue du Moulin Rout, de l'Impasse Sainte Victoire, du Centre de Loisirs sur La Place Jean Moulin, du Quartier Fasse Grignon et des Rocalèdes, enfin de l'Avenue Charles de Gaulle avec l'Impasse Gallifet.

Il a été dit que la transformation d'une zone qualifiée d'EBC (espace boisé classé) en zone constructible ne dépend que... d'une décision à partir du PLU ! Les termes de « préemption », de zonage, les sigles POS et COS, EPF Paca, la loi SRU, ALUR, sont autant de raisons d'inquiétudes pour les non-spécialistes !

L'ADSM, totalement apolitique, rappelons-le, s'est fixé pour but « d'agir pour la défense des habitants et de leurs intérêts, pour le maintien de la qualité de la vie à Saint Mitre, en étant de véritables acteurs des procédures judiciaires ». Nous avons souligné que les informations données à la réunion sont souvent issues de la mairie (qui ne se montre pas très transparente dans ce domaine...) et que nous comptons aussi sur les riverains des parcelles à enjeux pour nous faire remonter des informations.